

Bruxelles, le 18 février 2020
(OR. en)

6132/20

ECOFIN 89
UEM 27
SOC 57
EMPL 44
COMPET 48
ENV 90
EDUC 37
RECH 38
ENER 32
JAI 125

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	18 février 2020
Destinataire:	délégations

N° doc. préc.:	5819/20
Objet:	Semestre européen 2020: la stratégie annuelle pour une croissance durable 2020
	– Conclusions du Conseil Ecofin du 18 février 2020

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions du Conseil concernant la stratégie annuelle 2020 pour une croissance durable, adoptées par le Conseil lors de sa 3749^e session qui s'est tenue le 18 février 2020.

SEMESTRE EUROPEEN 2020:
LA STRATEGIE ANNUELLE 2020 POUR UNE CROISSANCE DURABLE

– Conclusions du Conseil Ecofin –

Le Conseil Ecofin:

UNE RÉORIENTATION DU SEMESTRE EUROPÉEN 2020

1. ACCUEILLE FAVORABLEMENT la nouvelle stratégie annuelle pour une croissance durable présentée par la Commission, qui définit des priorités politiques axées sur la durabilité compétitive et constitue le point de départ du Semestre européen 2020.
2. SOUSCRIT DANS UNE LARGE MESURE à l'analyse que fait la Commission des priorités sur lesquelles les efforts stratégiques des États membres et de l'UE devraient être axés: la durabilité environnementale, les gains de productivité, l'équité et la stabilité macroéconomique. SOULIGNE la nécessité de promouvoir des investissements de haute qualité, de mettre en œuvre des réformes structurelles ambitieuses et de garantir des finances publiques saines dans tous les États membres.
3. PREND NOTE de l'intention de la Commission de faire en sorte que le "pacte vert pour l'Europe" devienne la nouvelle stratégie de croissance de l'Europe, et évaluera de manière approfondie les différentes propositions formulées dans la communication de la Commission lorsqu'elles seront présentées. PARTAGE le point de vue de la Commission selon lequel ce nouveau programme économique doit transformer l'Union en une économie durable et neutre pour le climat.
4. SOULIGNE que le Semestre européen, en tant que principal outil de gouvernance économique de l'Europe, devrait continuer essentiellement à favoriser la stabilité macroéconomique et la croissance durable et inclusive, tout en soutenant la transition vers une économie neutre pour le climat.
5. PREND NOTE de l'intention de la Commission d'intégrer les objectifs de développement durable des Nations unies dans le Semestre européen. SOULIGNE toutefois qu'il conviendrait de procéder de manière à ne pas surcharger le Semestre européen. ENCOURAGE la Commission à présenter des propositions claires sur la manière d'y parvenir.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'EUROPE

6. PARTAGE l'analyse de la Commission selon laquelle l'économie devrait continuer à se développer en 2020 et 2021. Certes, les perspectives de croissance se sont détériorées et les aléas baissiers sont toujours présents, mais ils sont devenus un peu moins prononcés. Les marchés du travail restent solides dans la plupart des États membres, le chômage poursuit sa décrue, quoiqu'à un rythme plus lent, et la croissance de l'emploi devrait encore ralentir, avec une croissance des salaires réels qui ne progresse que lentement. Les perspectives de croissance mondiale sont fragiles et l'incertitude a une incidence négative sur les décisions d'investissement. L'économie risque d'entrer dans une période prolongée de croissance atone et de faible inflation sous l'effet de la faible croissance de la productivité et du vieillissement de la population.

STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE

7. ESTIME qu'il est important de mener des politiques pleinement conformes au pacte de stabilité et de croissance, de soutenir les investissements publics et privés et d'améliorer la qualité et la composition des finances publiques, et que des finances publiques saines et viables demeurent des conditions préalables pour garantir la résilience face aux chocs futurs et faciliter la transformation économique vers la neutralité climatique. RECONNAÎT que les États membres devraient mener des politiques de soutien à l'investissement qui facilitent la transformation économique vers la neutralité climatique, tout en préservant la viabilité à long terme des finances publiques.
8. SOULIGNE que les États membres affichant un niveau d'endettement élevé devraient mener des politiques prudentes afin de placer la dette publique sur une trajectoire descendante, de façon durable et crédible. CONVIENT que les États membres dont la situation budgétaire est favorable devraient en tirer profit pour stimuler davantage les investissements de haute qualité, tout en préservant la viabilité à long terme des finances publiques.
9. CONVIENT que, si les aléas baissiers devaient se concrétiser, les réponses budgétaires devraient être différenciées, en visant une position plus expansionniste, tout en respectant pleinement le pacte de stabilité et de croissance. Les circonstances propres à chaque pays devraient être prises en compte et les mesures procycliques devraient être évitées, autant que possible. Les États membres coordonnent leurs politiques économiques au sein du Conseil.

10. SOULIGNE qu'il est essentiel d'améliorer la qualité et la composition des finances publiques afin d'améliorer la viabilité des finances publiques et de renforcer le potentiel de croissance. En ce qui concerne les recettes, la fiscalité devrait soutenir la transition vers une économie verte, devenir plus équitable et s'orienter vers des sources moins préjudiciables à la croissance. Du côté des dépenses, il convient de procéder à des réexamens des dépenses afin de promouvoir l'efficacité et l'efficacité des dépenses publiques. CONVIENT que les investissements qui soutiennent la transition vers une économie numérique et neutre pour le climat revêtent une importance capitale. NOTE que le recours à des instruments d'écologisation du budget pourrait contribuer à recenser les dépenses qui soutiennent la transition vers une économie neutre pour le climat.
11. PARTAGE l'appréciation de la Commission selon laquelle la résilience du secteur financier de l'UE a continué de s'améliorer, mais qu'il est nécessaire de la renforcer davantage encore en réalisant des progrès dans l'approfondissement de l'union bancaire et de l'union des marchés des capitaux.

DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

12. SE FÉLICITE que la stratégie annuelle pour une croissance durable mette davantage l'accent sur la durabilité environnementale et accueille favorablement l'idée que l'UE devrait guider la transition vers un continent respectueux de la nature et climatiquement neutre d'ici 2050.
13. CONVIENT que le Semestre européen fournit un cadre bien établi pour la coordination des politiques économiques et de l'emploi, nécessaire pour guider l'Union vers une économie durable, neutre sur le plan climatique et compétitive, et accompagner ses États membres dans ces transformations. Le Semestre européen peut fournir des orientations spécifiques aux États membres sur les domaines dans lesquels des réformes structurelles et des investissements de haute qualité sont nécessaires pour faire avancer l'Europe vers un modèle économique plus durable et plus compétitif et aider les États membres à recenser et à effectuer les principaux arbitrages.
14. SOULIGNE que la transition vers la neutralité climatique nécessite une transformation profonde de l'ensemble de l'économie. Ces changements représenteront des coûts économiques et autres, mais offriront également une occasion importante de moderniser le stock de capital de l'économie de l'UE, de relancer la compétitivité de manière durable, d'investir dans les personnes et leurs compétences, et d'accroître la convergence. Des investissements publics et privés importants seront nécessaires pour contribuer à réaliser l'objectif de l'UE consistant à passer à une économie neutre pour le climat.

15. RECONNAÎT la diversité des situations initiales et des besoins de certains secteurs, de certaines régions et de certains États membres dans le cadre de cette transition. SOULIGNE que cette transition doit rester inclusive et socialement responsable et offrir aux citoyens des perspectives d'emploi attrayantes et des possibilités de reconversion professionnelle. SOULIGNE que cette transition ne peut être réalisée qu'en partenariat total avec tous les États membres, les autorités aussi bien locales que régionales et la société civile. PREND NOTE, dans ce contexte, de la proposition de la Commission relative à un mécanisme pour une transition juste, qui sera examinée par le Conseil.

CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ

16. CONSTATE AVEC SATISFACTION que, dans cette stratégie annuelle pour une croissance durable, l'accent continue d'être mis sur les réformes visant à renforcer la productivité. Dans le contexte du vieillissement de la population et de contraintes de plus en plus fortes en matière de ressources, la croissance future en Europe sera fortement tributaire de la hausse de la productivité, de l'efficacité et de l'innovation; cependant, la croissance de la productivité reste nettement inférieure au niveau des autres acteurs mondiaux.
17. La croissance et la productivité doivent être soutenues par des marchés compétitifs et efficaces et par des réformes structurelles qui visent à permettre la coopération transfrontière ainsi que la croissance des entreprises et éliminent les goulets d'étranglement dans l'environnement des entreprises. Dans ce contexte, SOULIGNE À NOUVEAU que le renforcement du marché unique de l'Union constitue un important vecteur de croissance de la productivité et créerait de multiples possibilités de développer les échanges, de créer des emplois et de stimuler la croissance. Toutefois, les progrès réalisés concernant le marché unique sont inégaux et les travaux menés sur la libre circulation des services, le marché unique numérique, l'union bancaire, l'union des marchés des capitaux et l'union de l'énergie doivent encore se poursuivre.
18. PARTAGE l'analyse selon laquelle la recherche et l'innovation ainsi que les investissements dans les technologies numériques et dans l'éducation et le développement des compétences sont essentiels pour parvenir à une économie plus productive et plus verte.

ÉQUITÉ

19. SOULIGNE l'importance que revêt un marché du travail solide et efficace, assorti de conditions de travail équitables pour tous. Promouvoir de telles conditions requiert des investissements dans les compétences, des systèmes de protection sociale adéquats et viables et des mesures de lutte contre toute forme d'exclusion.

20. RECONNAÎT que les systèmes fiscaux et de protection sociale nationaux doivent prévoir des incitations à la participation au marché du travail, garantir l'équité et la transparence et assurer la viabilité financière et l'adéquation des systèmes de protection sociale. Les systèmes fiscaux devraient également garantir des recettes suffisantes pour que les investissements publics, l'éducation, les soins de santé et la protection sociale soient efficaces, durables et adéquats, garantir un partage équitable des charges et empêcher les distorsions de concurrence entre les entreprises. À cet égard, il est essentiel de continuer à lutter contre les pratiques de planification fiscale agressive et d'encourager une imposition équitable des entreprises globalisées.
21. SOULIGNE que la mise en œuvre des réformes reste inégale dans l'UE et que les priorités économiques et sociales urgentes mises en avant dans le cadre de la stratégie annuelle pour une croissance durable exigent à présent que des progrès décisifs soient réalisés en procédant à la mise en œuvre de réformes nationales. Compte tenu de tous les facteurs susmentionnés, INVITE les États membres à tirer parti du climat économique encore relativement favorable pour faire progresser les réformes structurelles.
-